

**Organisation des évaluations communes par année scolaire (2021-2022)**  
**Degré secondaire I (cycle 3) : 9<sup>e</sup> année**

| Canton | Disciplines évaluées                        | Type d'épreuve, <i>appellation</i> et conception  | Objectifs de l'évaluation   | Modalités de passation                               | Diffusion et prise en compte des résultats   |
|--------|---|---|---|--|--|
| TI     | Italien<br>Mathématiques<br>Arts plastiques | Épreuve à visée diagnostique.<br>Les <i>épreuves cantonales</i> [prove cantonali] sont réalisées par des expert.es.<br>Sur la base d'un plan pluriannuel, les épreuves peuvent concerner plusieurs disciplines dans une optique interdisciplinaire. | Ces évaluations visent plusieurs objectifs :<br>- vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire<br>- fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal<br>- assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements. | Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions. | <i>Aux élèves et à leurs RL</i> : Aucune information.<br><i>Aux enseignant.es</i> : Rapport à disposition.<br><i>Aux établissements</i> : Rapport à disposition. |